

## PAR COURRIEL

Québec, le 16 octobre 2024

Objet : Demande d'accès n°2024-08-134 – Lettre de réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 30 août dernier, concernant *le nombre de stagiaires au sein du ministère et du cabinet ministériel ainsi que le salaire horaire accordé aux stagiaires.*

Les informations suivantes sont accessibles et permettent de répondre à votre demande:

*Le nombre de stagiaires au ministère de janvier 2024 au 1<sup>er</sup> octobre 2024:*

105 stagiaires au ministère durant différentes périodes

*Le nombre de stagiaire au cabinet du ministre de janvier 2024 au 1er octobre 2024:*

Aucun

*Le taux horaire d'un stagiaire pour l'année 2024:*

Tout dépend du corps d'emploi; le taux moyen est de 23,48\$

Également, en vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), les renseignements permettant de préciser le taux horaire des stagiaires sont disponibles à l'adresse suivante :

[Échelles de traitement en vigueur - Secrétariat du Conseil du trésor \(gouv.qc.ca\)](https://www.gouv.qc.ca/echelles-de-traitement)

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez, en pièce jointe, une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Julianne Angeles, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel

[Julianne.Angeles@environnement.gouv.qc.ca](mailto:Julianne.Angeles@environnement.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le directeur,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Martin Dorion

p. j. 2